



ACTE n° 2024D26
DELIBERATION portant sur le remboursement des frais de mission aux bénévoles

Le dix-sept mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents (9) : MARTY Denis, BENAZECH Roland, RISSE Sylvie, GOULESQUE Didier, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHÉ Jean Paul, DUCROS Alexandre, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés (6) : SELAM Fatima, LEQUEUX Jean-Louis, DURAND Joelle, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, FRAYSSINET Sylvie.

Pouvoirs (4) : SELAM Fatima donne pouvoir à VERDIER Jean Pierre, LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à PIETROPOLI Jean Philippe, DURAND Joelle donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à GOULESQUE Didier.

Secrétaire de séance : VERDIER Jean-Pierre

2024D26 : Remboursement de frais de mission

M. Le Maire rappelle que la Médiathèque « Mon Livre » de Monesties bénéficie du concours de bénévoles. Ceux-ci participent activement à la tenue des heures d'ouverture de ladite médiathèque et aux échanges de livres au sein du réseau Ségala et avec la BDP du Tarn Albi avec la salariée en poste.

Aussi, M. le Maire propose de rembourser les frais de missions générées dans ce cadre et suivant les modalités suivantes :

- Ordre de mission (avec permis de conduire et assurance),
- Utilisation prioritaire des véhicules de service de la commune ou remboursement dans le cadre des règles de la FPT,
- Remboursement des frais de restauration aux frais réels dans la limite des plafonds autorisés, sur demande de bon de réservation dans la limite des conditions règlementaires prévues pour la fonction publique.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- Valide les modalités de remboursement des frais des bénévoles de la Médiathèque dans le cadre du service mandaté par la collectivité.
- Autorise le Maire à établir et à signer tout document permettant de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur le Maire
Denis MARTY